

Ils ont dit

« **Chacun [Christiane Taubira et Manuel Valls] défend son pré carré**, explique Dominique Raimbourg (PS, député), mais il n'y a pas de justice sans police, ni de police sans justice. Aujourd'hui, les décisions de justice n'apaisent pas la société. Il faut absolument trouver un appareil judiciaire moderne » (Le Point, 24 août 2013).

« **Le problème, c'est que depuis 1972, la politique menée a été la décriminalisation**, la dépénalisation, la contraventionnalisation, les dispositifs alternatifs et le classement sans suite. Tous ces éléments cumulés ont amené à punir, paradoxalement, moins, mais pas mieux. Cela n'a empêché ni la récidive, ni l'impunité », estime Alain Bauer, professeur de criminologie (Le Figaro, 28 août 2013).

Christian Estrosi (UMP) a annoncé qu'il allait lancer « une pétition nationale pour mettre en échec » Christiane Taubira qu'il accuse de vouloir « vider les prisons » avec le projet de « peines de probation » (Le Monde, 28 août 2013).

Le Medef a qualifié de « mauvais coup porté aux entreprises, à la croissance et à l'emploi » l'annonce par le Gouvernement de l'instauration prochaine d'une contribution climat-énergie, ou « taxe carbone ». Le Medef s'inquiète d'une « marche forcée vers de nouveaux prélèvements » (Le Monde, 25 août 2013).

« **Entre 2020 et 2035, nous poursuivrons l'augmentation de la durée de cotisation**, au rythme d'un trimestre tous les trois ans. (...) Ce sont donc les cotisations sociales qui seront sollicitées » (J.-M. Ayrault, Discours sur la réforme des retraites, 27 août 2013).

« **Un nouveau progrès social [en Europe] ne sera pas possible sans un renforcement** de la gouvernance européenne. (...) Tant qu'on n'aura pas consolidé l'Union économique et monétaire, on ne pourra pas aller très loin en matière de cohésion sociale » (J. Delors, Les Échos, 26 août 2013).

902

Alain Bensoussan, l'avocat 3.0

Précurseur du droit des technologies avancées, Me Bensoussan lance au sein de son cabinet un département de droit des robots. La reconnaissance par le droit d'une mutation technologique au moins aussi importante que l'ont été l'informatique et les réseaux au 20^e siècle.

De plus en plus intelligents, acquérant un degré d'autonomie croissant, les robots sont aujourd'hui partout. Perçus désormais comme un secteur d'avenir, et non plus comme des objets de science-fiction, ils n'ont toutefois pas encore de place dans notre système juridique. Pour Me Bensoussan, infatigable explorateur de nouveaux domaines du monde numérique, il était temps d'y remédier en créant un droit des robots, les dotant d'une personnalité et d'une identité juridique pour en faire, demain, des sujets de droit.

Un tournant dans l'histoire du droit ? Nul doute pour l'avocat : « Avec l'introduction d'une intelligence artificielle, les robots ne sont pas de simples automates. Ils ont des capacités grandissantes qui les amènent à collaborer avec les hommes ». Soulevant au passage des questions éthiques : « Pour les scientifiques, l'émergence de nouveaux "êtres" est possible, voire en cours de réalisation grâce à la robotique intelligente ». Faut-il pour autant anticiper un « soulèvement des machines » ? Pour l'avocat, « ce n'est pas une guerre et les robots ne sont pas nos ennemis ». Défendre un droit des robots revient à protéger les droits de l'homme. « C'est le droit qui va régir les relations homme-machine. L'écrivain de science-fiction Isaac Asimov l'avait déjà anticipé en élaborant dès 1942 les lois de la robotique : un robot ne doit pas mettre en danger un humain ».

Une chose est certaine : l'innovation est l'incontestable marque de fabrique de l'avocat qui s'est très tôt distingué en connaissant non seulement le droit mais aussi la technologie de ce droit. Ce que confirme Laurence Prévost de Saint Cyr, directrice juridique de SAP France : « Peu d'avocats ont fait l'effort de comprendre la technique informatique. Cela a fait son succès ».

Sous l'influence de son fondateur, le cabinet Alain Bensoussan Avocats est reconnu



comme une école d'excellence. C'est en 1978 qu'Alain Bensoussan prête serment au barreau de Paris et fonde son cabinet dédié au droit des technologies avancées. Le droit de l'informatique n'en est qu'à ses débuts. En 1981, il publie le premier traité de droit de l'informatique.

Conférencier hors pair, Alain Bensoussan est non seulement un praticien du droit des technologies mais également un théoricien qui contribue à l'élaboration de concepts nouveaux : domicile virtuel, droits de l'homme numérique, vie privée résiduelle... Il positionne très tôt sa structure sur toutes les questions afférentes aux nouvelles technologies, en transposant des solutions innovantes dans un domaine où l'incorporel est de plus en plus présent. Aux portes de Paris, son cabinet est aujourd'hui entièrement dématérialisé. Des bureaux *high tech* qui lui permettent de laisser libre court à son autre passion, l'art contemporain, plongeant ses visiteurs au cœur d'un véritable musée. Début 2012, il crée *Lexing*[®], un réseau international d'avocats spécialisés en droit des technologies. Très tôt sensibilisé à la gestion du cabinet d'avocats, il signe en 1996 un ouvrage précurseur : « Le cabinet d'avocats : création, gestion et développement ». Président de l'Anaafa de 2009 à 2011, il crée le premier salon dédié à l'exercice de la profession d'avocat assisté par ordinateur. Il s'interroge également sur l'influence de l'électronique sur la déontologie de la profession. Son ami Pierre-Olivier Sur, bâtonnier désigné de Paris, espère d'ailleurs voir Alain Bensoussan le rejoindre pour mettre en œuvre quelques idées : « Alain nous fera passer à l'ère du "zero paper". Et pourquoi pas à des structures professionnelles tellement dématérialisées que l'avocat n'aurait plus de bureau ? ». En espérant tout de même que le 21^e siècle ne sera pas celui des avocats robots...

ÉRIC BONNET